



COMMUNE DE THIZAY 37500

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MAI 2020

Présents : MMES JANNET Stéphanie – MABILEAU Séverine – NUTTA Johanna - MM. BIDET Eric – FRANÇOIS Julien – MARULA Gérard – NICIER Arnaud - PAGE Didier – PAGE Frédéric – RENARD Gérald – Mme LEROY Corinne

Secrétaire : M. Gérald RENARD

Assesseurs : Mme JANNET Stéphanie – M. MARULA Gérard

Le Maire qui a convoqué le conseil municipal nouvellement élu le 15 mars 2020 a rappelé que l'ordonnance 2020-562 du 13.05.2020 qui court jusqu'au 10 juillet nous permet d'installer les conseils municipaux élus au complet le 15 mars et a rappelé que cette première réunion doit se faire en présentiel « article 2122-7 du CGCT » afin d'élire à bulletin secret le maire et les adjoints

Le maire a également rappelé la procédure :

- 1) L'ancien maire accueille et installe le conseil municipal en rappelant les résultats de l'élection du 15 mars 2020.
- 2) Le doyen de l'assemblée prend la présidence de la séance,
Il fait l'appel des conseillers
et doit inviter les conseillers à élire leur maire
- 3) Après les résultats de cette première élection le maire élu prend la présidence de la séance afin de demander aux conseillers de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire
- 4) A la suite de cette première délibération, le maire fait procéder à l'élection des adjoints

ORDRE DU JOUR :

Le Maire a procédé à l'installation du Conseil municipal en rappelant le résultat des élections du 15 mars 2020

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	RÉSULTAT
CORINNE LEROY	130	ÉLUE
ERIC BIDET	138	ÉLU

JULIEN FRANÇOIS	131	ÉLU
STÉPHANIE JANNET	129	ÉLUE
SÉVERINE MABILEAU	145	ÉLUE
GÉRARD MARULA	112	ÉLU
ARNAUD NICIER	132	ÉLU
JOHANNA NUTTA	112	ÉLUE
DIDIER PAGE	86	ÉLU
FRÉDÉRIC PAGE	99	ÉLU
GÉRALD RENARD	90	ÉLU

ELECTION DU MAIRE :

Le doyen de l'assemblée, M. Didier PAGE, a pris la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du maire à bulletin secret

Candidat : Mme LEROY Corinne

A l'issue du premier tour de scrutin, Mme LEROY Corinne a obtenu 10 voix sur 11 votants
Mme LEROY Corinne EST ÉLUE MAIRE de THIZAY et prend la présidence de la séance

Après avoir remercié les élus pour la confiance qu'ils lui accordent, Mme le Maire exprime son souhait, compte tenu du nombre important de nouveaux élus qui auront à aborder le mandat en prenant connaissance du fonctionnement de la collectivité de revoir les habitudes de donner toutes les informations possibles afin que les décisions à prendre soient discutées en toute connaissance des sujets.

Elle rappelle que le Maire fait des propositions au Conseil municipal, les commissions font des propositions, le Conseil municipal vote sur ces propositions qui peuvent être approuvées à l'unanimité ou à la majorité des votants ou rejetées.

Les projets ne se réalisent que lorsqu'il y a adoption par le Conseil municipal

Le maire rappelle également qu'elle a remis la CHARTE DE L'ÉLU LOCAL à tous les conseillers

1ere délibération : DÉTERMINER LE NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le nombre d'adjoints à élire

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'élire 3 adjoints

Le maire fait procéder à l'élection des adjoints à bulletin secret

1er Adjoint : Candidats MM. BIDET Eric et RENARD Gérald
11 votants – 11 suffrages exprimés – majorité absolue = 6 voix

Ont obtenu :

M. BIDET Eric = 7 voix

M. RENARD Gérald = 4 voix

M. BIDET est ÉLU PREMIER ADJOINT

2^e Adjoint : Candidats Mme JANNET Stéphanie – MM. PAGE Didier et RENARD Gérald

11 votants- 11 suffrages exprimés – majorité absolue = 6 voix

Ont obtenu au 3^e tour du scrutin :

M. PAGE Didier = 5 voix

Mme JANNET Stéphanie = 4 voix

M. RENARD Gérald = 2 voix

M. PAGE Didier est ÉLU DEUXIÈME ADJOINT au plus grand nombre de voix

3^e Adjoint : Candidats : Mme JANNET Stéphanie - MM. NICIER Arnaud – RENARD Gérald

11 votants – 11 suffrages exprimés – majorité absolue = 6 voix

Ont obtenu au 3^e tour de scrutin après le retrait de M. RENARD Gérald :

Mme JANNET Stéphanie : 6 voix

M. NICIER Arnaud : 5 voix

Mme JANNET Stéphanie a été ÉLUE TROISIÈME ADJOINTE au plus grand nombre de voix

Aucune observation n'a été recueillie suite à l'élection

Le Procès-verbal a été clôturé à 19 h 46 et a immédiatement été signé par le Maire, le doyen, le secrétaire et les assesseurs.

LE TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL a été établi immédiatement :

Fonction	Qualité – Nom et prénom des élus
MAIRE	Mme LEROY Corinne
1 ^{ER} ADJOINT	M. BIDET Eric
2 ^E ADJOINT	M. PAGE Didier
3 ^E ADJOINT	Mme JANNET Stéphanie
Conseillère municipale	Mme MABILEAU Séverine
Conseiller municipal	M. NICIER Arnaud
Conseiller municipal	M. FRANÇOIS Julien
Conseiller municipal	M. MARULA Gérard
Conseillère municipale	Mme NUTTA Johanna
Conseiller municipal	M. PAGE Frédéric
Conseiller municipal	M. RENARD Gérald

• **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Les conseillers municipaux ont été destinataires avant la réunion, de la liste des délégations qu'il est possible d'accorder au maire. Le maire propose que le Conseil lui accorde les délégations suivantes pour avoir plus de réactivité dans le fonctionnement quotidien de la collectivité :

- ✓ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre
- ✓ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

- ✓ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- ✓ Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme
- ✓ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune....
- ✓ Régler les conséquences dommageables des accidents ou sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 1500 €
- ✓ De réaliser les lignes de trésorerie

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde les délégations ci-dessus au Maire.

- **INSTALLATION DES COMMISSIONS** : Les conseillers municipaux ont été destinataires avant la réunion d'une proposition d'installation de commissions
 Dans l'organisation prévue toujours au CGCT, le maire est président de toutes les commissions et il délègue à ses adjoints certaines de ces commissions.
 Les commissions ne sont pas figées pour la durée du mandat. De nouvelles commissions peuvent être mises en place pour étudier de nouveaux sujets ou abandonnées lorsque les sujets ont été étudiés, réalisés ou abandonnés.
 Nous pouvons également demander à des habitants de participer aux commissions
- **FINANCES**
- **VOIRIE**
- **BOURG/BATIMENT**
- **CIMETIÈRE**
- **FORÊT**
- **URNABISME-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- **AFFAIRES SCOLAIRES**
- **MANIFESTATIONS CÉRÉMONIES**
- **CCAS**
- **CCID**
- **ELECTIONS (Commission de contrôle)**

RH – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

- Le départ à la retraite de Mme DERISSON sera effectif au 1^{er} juin 2020, le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
 Accord du Conseil

Délibération, en lien avec l'urgence sanitaire et les difficultés économiques rencontrées par ce secteur, autorisant le maire à signer le protocole d'aide aux entreprises avec la CCCVL

L'EUROPE, L'ETAT FRANÇAIS ONT pris des mesures pour soutenir l'activité économique, LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE qui a LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » a pris des mesures pour compléter les aides de l'Europe et de l'Etat .

Le DÉPARTEMENT joue un rôle également dans ce plan de relance

Les communautés de communes ont souhaité participer à ces actions en ayant la possibilité de soutenir la trésorerie (concrètement, il peut s'agir de remise sur les loyers) donc, les communes adhérentes sont impactées

Concernant THIZAY, nous n'avons pas de contrats avec des artisans, nous ne serons pas impactés mais nous pouvons signer le protocole pour être solidaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la signature du protocole par le maire

- **PLANNING DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX PAR LE SIEIL 37** - Délibération proposée à la demande du syndicat d'énergie : programme de travaux 2021 relatif à la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et mise aux normes éclairage publique

Le programme restant à réaliser est le suivant :

- Vallée de Verrière du n° 52 au n° 74
- La Guiffardière
- La Poterie- Route de Lerné

Le Conseil municipal adopte ce planning qui permettra au Syndicat, sur décision de la commission de programmation de lancer l'étude qui sera soumise au Conseil municipal préalablement à tout engagement.

- Questions diverses :

Organisation des prochaines réunions = voir les indisponibilités des conseillers :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
E. Bidet			X		
J. François			X		
S. Jannet			X		
S. Mabileau					
G. Marula					
J. Nutta					
A. Nicier					
D. Page		X			
F. Page					
G. Renard			X		
C. Leroy			X		

Proposition : fixer les réunions d'une fois sur l'autre ensemble

La prochaine réunion de conseil est fixée au 11 juin 2020 à 19 h

- Acceptation par les conseillers de recevoir les convocations contenant l'OJ par messagerie ? : OUI

M. FRANÇOIS souhaite qu'une alerte soit envoyée par whatsapp lorsqu'il y a envoi de mails par la mairie = implique de créer un groupe Whatsapp ? Accord des conseillers

Informations : le logement 4, allée des Lisons sera réceptionné avec maisons concept le 28.5 à 14 h 30 = présence de 2 /3 élus qui pourront se libérer.

Il est loué au 01.07. à M. Nivot – Mme Biscuit

Lotissement « Les Chilleveaux » : rencontré 2 personnes (frères) qui souhaitent acheter chacun un grand terrain..

Si projet concrétisé, il restera une petite parcelle à vendre

ECOLE : reprise le 25.05 avec 11 élèves – merci aux élus qui ont aidé à la mise en place

Les élèves qui ne reprennent pas l'école reçoivent les cours à distance par la 2^e enseignante « dite de ruralité » dans le cadre de la convention « Plus de maîtres que de classes ». Nous faisons les repas à la cantine

C'est en attente mais il est prévu que les élèves fassent de la musique et aient une intervention du CPIE

Visite ce jour de Fabienne COLBOC – Député - j'en ai profité pour reparler des finances

Nous sommes allées à l'école

Lors de la prochaine réunion, nous aborderons :

les indemnités

Nous mettrons les commissions en place – avec envoi préalable d'un tableau pour faire votre choix

Pour le CCAS, nous devons avoir 4 élus et 4 habitants, je téléphonerai aux anciens membres, certains souhaitent poursuivre

D'ores et déjà Mmes MABILEAU – JANNET – MM. BIDET ET MARULA se sont proposés pour participer au CCAS

Commissions communale des impôts directes : composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Mais la mairie doit proposer 24 noms aux services des impôts

Tous les conseillers seront proposés

Je téléphonerai également aux personnes qui pourraient être intéressées pour participer.

Nous désignerons les représentants dans les divers syndicats : PNR – SIEIL – SMICTOM – CAVITÉS 37 – SYNDICAT DU NEGRON ET ST MESME

Nous pourrions parler BUDGET

Le Maire et les 3 adjoints se réuniront le 28 MAI pour aborder les délégations